## D&N. Inscription/réinscription 2023/2024

"Nous espérons que vous êtes en forme pour cette nouvelle saison 2023/2024"

Vous trouverez sur le site : <a href="http://www.decouverte-et-nature.org">http://www.decouverte-et-nature.org</a> dans la rubrique ré(inscription) tous les documents nécessaires à votre inscription/réinscription à télécharger, à imprimer et à compléter.

Pour toute première adhésion au Club un certificat médical de moins de 6 mois « d'Absence de Contre-Indication à la marche » est OBLIGATOIRE. La validité de votre certificat médical est de 3 saisons sportives consécutives à partir de la date de sa rédaction par votre médecin. Au-delà de ces trois années, vous n'êtes plus couvert par votre licence FFRP pour pratiquer une activité sportive.

Pour le renouvellement annuel de la licence durant les trois année après l'obtention de son certificat médical, le pratiquant doit attester avoir rempli l'auto-questionnaire personnel de santé fourni par la FFRandonnée et avoir répondu « NON » à toutes les questions en toute honnêteté. En cas de réponse positive à une ou plusieurs questions, la commission médicale fédérale conseille vivement de consulter un médecin sur la poursuite des pratiques concernées (loisirs et/ou compétition). Cet auto-questionnaire est la propriété du licencié et ne doit pas être montré au club ou à ses animateurs.

Si vous avez répondu NON à toutes les questions de votre Questionnaire santé vous devez joindre votre **formulaire d'inscription** et uniquement **l'Attestation de réponse au questionnaire de santé FFR**.

Si vous avez répondu OUI, vous devez nous fournir un nouveau Certificat médical avec votre formulaire d'inscription.

**Nota**; Les personnes qui participent uniquement au séjour peuvent prendre un PASS DÉCOUVERTE – FFRandonnée pour une durée de **30 jours à 10 €**. Seules les personnes qui randonnent pour cette période de 30 jours doivent fournir un certificat médical valide ou l'attestation Questionnaire santé FFR si le certificat médical est encore valide pendant le séjour.

Le PASS DÉCOUVERTE – FFRandonnée ne vous couvre plus au-delà de la période de 30 jours si vous pratiquez une activité sportive personnelle prise en charge dans son Domaine de Garantie.

Vous trouverez en PJ une note explicative concernant le PASS DÉC	OUVERTE -
FFRandonnée.	

Pour une gestion simplifiée vous voudrez bien nous remettre votre formulaire d'inscription, l'Attestation Questionnaire santé FFR ou un certificat médical, le tout, accompagné de votre chèque de 10€ ou 30€ et l'adresser :

- soit à Découverte et Nature 36 place de l'Eglise 07340 PEAUGRES
- soit à Louise-Marie PERROT 114 route de Maclan 07340 PEAUGRES

La déclaration des licences étant ouverte par la FFRP à partir du 4 **septembre 2023,** les personnes qui participent au séjour doivent faire parvenir leur inscription **avant le 4 septembre**.

Si vous avez des problèmes avec le téléchargement des documents sur le site internet: http://www.decouverte-et-nature.org ou si vous avez besoin d'informations complémentaires n'hésitez pas à nous appeler.

Dans l'attente de se revoir sur les sentiers,

Bien amicalement.

## Louise-Marie Perrot.

Mob: 0660602854

**Claude Thomas** 

Mob: 0647546278

Le bureau,